

COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

plan partiel d'affectation ■ "Coeur du village"

Approuvé par la Municipalité de Villars-Sainte-Croix dans sa séance du 8 avril 2013

Le Syndic : Georges CHERIX

La Secrétaire : Vivette PILLOUD

Soumis à l'enquête publique du 23 avril 2013 au 23 mai 2013

Le Syndic : Georges CHERIX

La Secrétaire : Vivette PILLOUD

Adopté par le Conseil général de Villars-Sainte-Croix dans sa séance du 31 octobre 2013

Le Président : Pascal MINI

La Secrétaire : Anita COCHARD

Approuvé préalablement par le Département compétent, Lausanne, le 25 avril 2017

La Cheffe du Département :

Mis en vigueur le 25 avril 2017

GEA valotton et chanard SA architectes - urbanistes FSU
rue de Bourg 28 CP 6326 1002 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@geapartners.ch

12004_AR_CIS_YL

SITUATION

échelle 1:2'500

Coordonnées moyennes : 532'750 / 157'820



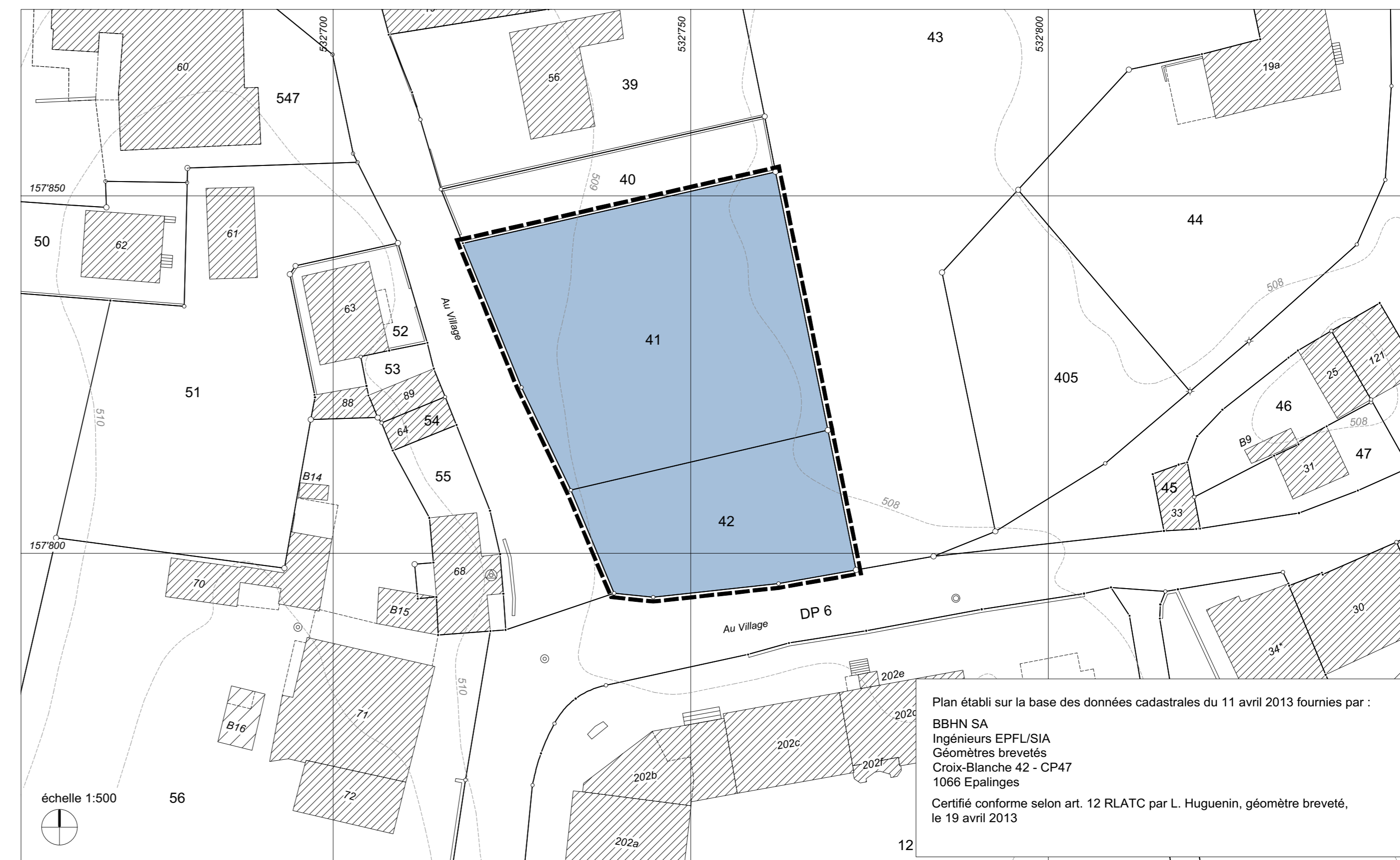
ETAT FONCIER

n° parcelle	propriétaire	surface comprise dans le PPA
41	Commune de Villars-Sainte-Croix	1'521 m ²
42	Commune de Villars-Sainte-Croix	646 m ²
TOTAL		2'167 m²

PLAN D'AFFECTION

— périmètre du plan partiel d'affectation

■ zone d'installations publiques



12004_ppa_v6_approbation.vwx